

# Cinq profils d'intercommunalités pour décrire la pauvreté des ménages agricoles en Nouvelle-Aquitaine

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 173 • Juin 2026



En 2020, 11 800 ménages agricoles sont en situation de pauvreté monétaire en Nouvelle-Aquitaine, soit 18 % des personnes vivant dans l'ensemble des ménages agricoles. Les personnes appartenant à un ménage agricole sont plus souvent exposées à la pauvreté que les Néo-Aquitains. Dans certaines intercommunalités, cette part dépasse 30 %, tandis que d'autres, surtout à l'ouest, restent sous les 10 %.

Ces situations contrastées des ménages agricoles pauvres définissent cinq profils types d'intercommunalités : celles où les ménages agricoles pauvres sont surtout constitués d'exploitants, le plus souvent seuls, à la tête de petites exploitations ; des intercommunalités où ils sont davantage composés de retraités et aussi d'actifs dans la cinquantaine ; d'autres où l'exploitant a plus souvent entre 30 et 49 ans ; des intercommunalités avec des exploitations davantage orientées vers l'agriculture biologique. Enfin, un dernier groupe d'intercommunalités se caractérise par des ménages agricoles pauvres à la tête de grandes exploitations et percevant une part importante de revenus d'activité hors bénéfices agricoles.

En partenariat avec :



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

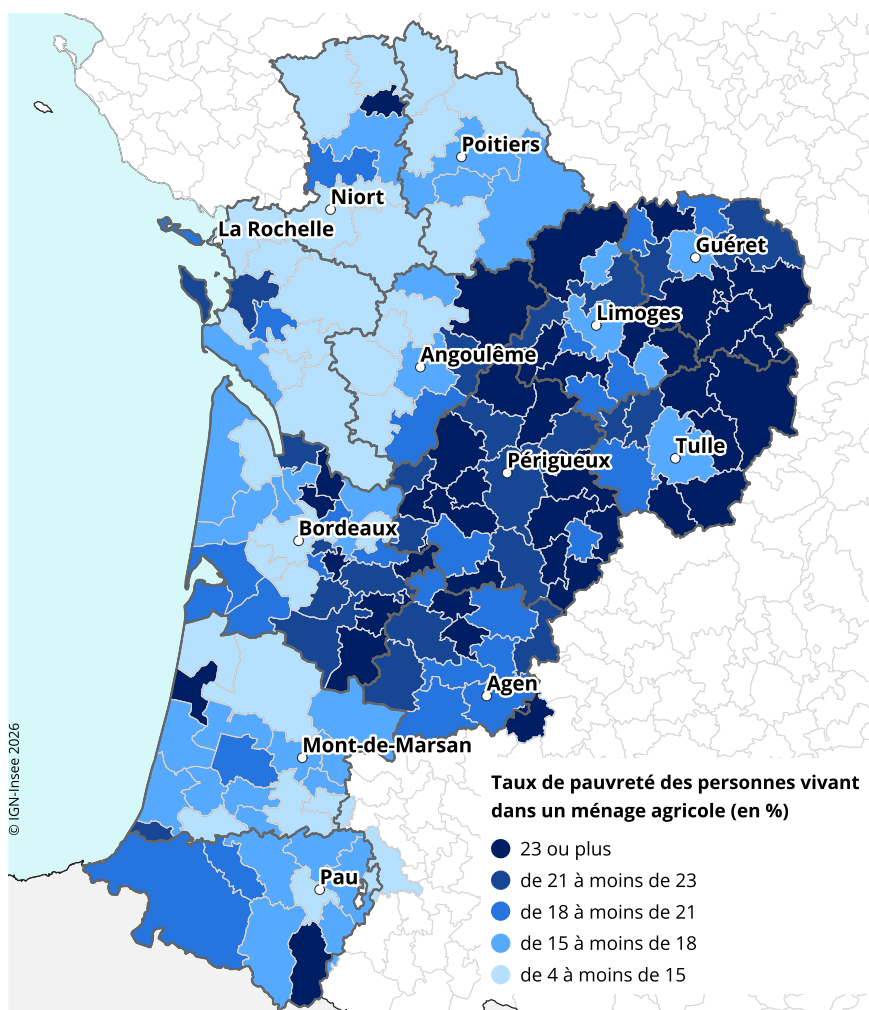
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf).

En Nouvelle-Aquitaine, la moitié des personnes vivant dans un **ménage agricole** ont un **niveau de vie** inférieur à 21 800 euros par an, soit 1 816 euros par mois en 2020. La Nouvelle-Aquitaine se place ainsi parmi les trois régions de la France métropolitaine hors Corse avec un niveau de vie médian des ménages agricoles parmi les plus bas, juste au-dessus de celui de l'Occitanie et de l'Auvergne-Rhône-Alpes. Un ménage agricole se compose d'au moins un exploitant ou coexploitant agricole et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui (61 000 en Nouvelle-Aquitaine, soit 2,2 % des ménages de la région).

Dans la région, 29 200 personnes vivent dans un ménage agricole où le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 13 440 euros par an en 2020. Cela représente 18 % des personnes, soit un taux de pauvreté supérieur à celui de la région (13 %) et celui de France métropolitaine hors Corse (16 %).

## ► 1. Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage agricole par intercommunalité de la région



**Lecture :** Dans la communauté de communes du Pays du Loudunais, le taux de pauvreté des personnes appartenant à un ménage agricole est de 12 % en 2020.

**Champ :** Ménages agricoles vivant en Nouvelle-Aquitaine.

**Sources :** Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

## Une pauvreté agricole plus marquée à l'est de la région

La pauvreté agricole est plus fréquente à l'est de la Nouvelle-Aquitaine ► **figure 1**. Ainsi, 23 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont en situation de pauvreté en Dordogne et en Creuse, 22 % en Haute-Vienne et 21 % en Corrèze, alors qu'elles ne sont que 14 % dans les Deux-Sèvres et dans les Landes.

À l'ouest de la région, la pauvreté des ménages agricoles est souvent plus faible : certaines intercommunalités ont un taux inférieur à 10 % comme les communautés de communes du Rouillacais (Charente-Maritime), des Grands Lacs (Landes), du Cœur Haute Lande (Landes), de Montesquieu (Gironde), et du Grand Cognac (Charente-Maritime).

En Gironde et dans les Landes, pourtant moins touchées en moyenne, les communautés de communes du Bazadais, du Grand Cubzadais et de Mimizan ont des taux de pauvreté agricole supérieurs à 30 %. Dans les Deux-Sèvres, 25 % des personnes en ménage agricole de la communauté de communes de l'Airvaudais-Val vivent sous le seuil de pauvreté.

## Des bénéficiaires agricoles négatifs ou nuls pour 39 % des ménages agricoles pauvres

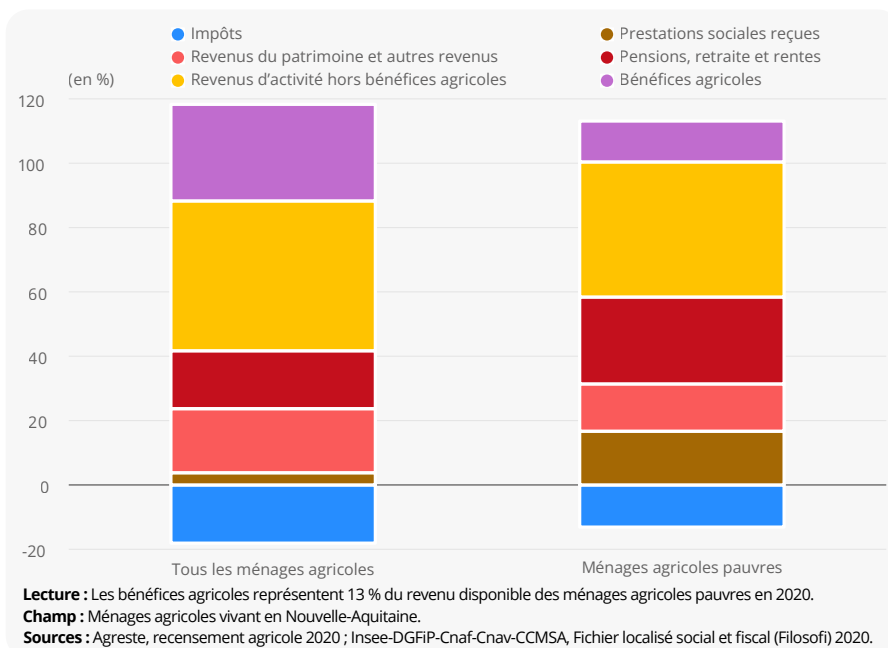
Au sein des ménages agricoles pauvres, les **bénéficiaires agricoles** ne représentent que 13 % du **revenu disponible** des ménages (30 % pour l'ensemble des ménages agricoles) ► **figure 2**. Pour 39 % des ménages agricoles pauvres, ces bénéficiaires sont même négatifs ou nuls.

Les revenus d'activité hors bénéfices agricoles complètent les revenus des ménages. Ils proviennent essentiellement des salaires, perçus par l'exploitant lorsqu'il est pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs, ou des revenus issus d'activités de diversification, ou encore des indemnités de chômage. Dans les ménages agricoles pauvres, les revenus d'activité hors bénéfices agricoles représentent 42 % du revenu disponible des ménages, contre 47 % pour l'ensemble des ménages agricoles.

En revanche, les prestations sociales et les pensions, retraites et rentes représentent une part plus élevée du revenu disponible des ménages agricoles pauvres (respectivement 17 % et 27 %, contre respectivement 4 % et 18 % pour l'ensemble des ménages agricoles).

Les ménages agricoles pauvres présentent un profil distinct de l'ensemble des ménages agricoles de la région : ils sont plus souvent composés d'une personne seule (29 % contre 16 %), d'exploitants en moyenne moins âgés, et associés à des exploitations de plus **petite taille** (36 % contre 26 %).

## ► 2. Composition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles vivant en Nouvelle-Aquitaine en 2020, selon qu'ils soient pauvres ou non



## Cinq profils d'intercommunalités selon la situation des ménages agricoles pauvres

Pour appréhender la diversité de situations des ménages agricoles néo-aquitains vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, cinq profils d'intercommunalités d'importance démographique variable et répartis de façon différenciée sur le territoire régional sont définis ► **méthode** ► **figure 3**.

### Profil 1 – Des intercommunalités où la pauvreté agricole concerne davantage les exploitants vivant plus souvent seuls et plutôt à la tête de petites exploitations

Ce premier profil regroupe 43 des 156 intercommunalités de la région. Elles concentrent 39 % des ménages agricoles pauvres de Nouvelle-Aquitaine.

Dans ces intercommunalités, avec 21 % des personnes vivant dans un ménage agricole sous le seuil de pauvreté monétaire, la pauvreté agricole y est particulièrement élevée. Ces territoires se situent principalement à l'est de la région, comme les communautés de communes Ouest Limousin (Haute-Vienne) et Périgord Nontronnais (Dordogne), ou au sud à l'image de la communauté de communes de la vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques). La production animale domine au sein des exploitations tenues par des ménages agricoles pauvres (69 % contre 44 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région).

Au sein des intercommunalités du premier profil, les ménages agricoles pauvres

sont plus souvent à la tête de petites exploitations : 42 % des dirigeants agricoles travaillent sur une petite exploitation dont la **production brute standard** (PBS) est comprise entre 25 000 et 100 000 euros (36 % dans l'ensemble de la région) ► **figure 4**. Les bénéficiaires agricoles représentent une part élevée du revenu disponible (23 % contre 13 % dans l'ensemble des ménages agricoles pauvres néo-aquitains).

Par ailleurs, ces ménages agricoles pauvres sont plus souvent des personnes seules (31 % contre 29 %). Ainsi, ils dépendent plus que les autres ménages agricoles d'un unique revenu et ont par ailleurs un potentiel de production réduit de par la taille de leur exploitation.

### Profil 2 – Des intercommunalités où la pauvreté agricole concerne davantage des retraités et des actifs dans la cinquantaine

Le deuxième profil regroupe 38 intercommunalités et concentre 28 % des ménages agricoles pauvres de la région. Ces territoires, où la pauvreté agricole est un peu moins élevée qu'au niveau régional (16 %), se répartissent principalement selon deux axes : une bande nord-sud entre la Dordogne et le Lot-et-Garonne comme les communautés de communes de la Vallée de l'Homme, du Pays de Lauzun ou la CA Val de Garonne et une bande est-ouest à la limite des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, avec les communautés de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et d'Aire-sur-l'Adour.

La production végétale est plus marquée dans les exploitations agricoles des ménages pauvres de ce profil.

Les ménages agricoles pauvres de ce profil sont plus souvent des couples sans enfant

ou des personnes seules, avec une part de retraités plus élevée que dans l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région. En effet, sous certaines conditions, un exploitant agricole peut cumuler sa retraite tout en continuant à poursuivre la mise en valeur d'une petite parcelle. Par ailleurs, l'exploitant peut être en activité tandis que son conjoint est à la retraite.

Près de 20 % des exploitants agricoles de ce profil ont plus de 64 ans (14 % des exploitants agricoles pauvres de Nouvelle-Aquitaine) et comme dans la région, 48 % d'entre eux ont entre 50 et 64 ans. Ainsi, ce profil type de ménages agricoles pauvres correspond soit à des actifs dans la cinquantaine sans enfant ou avec des enfants ayant quitté le domicile familial, soit à des jeunes retraités.

Cette structure démographique se reflète dans la composition des revenus : les pensions et retraites représentent 37 % du revenu disponible de ces ménages. Ils travaillent par ailleurs plus souvent sur des micro-exploitations, et leurs bénéficiaires agricoles sont plus fréquemment négatifs ou nuls (46 %, contre 39 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région).

### Profil 3 - Des intercommunalités où la pauvreté agricole touche plutôt les familles et des exploitants plus jeunes

Le troisième profil regroupe 26 intercommunalités et concentre 18 % des ménages agricoles pauvres de la région.

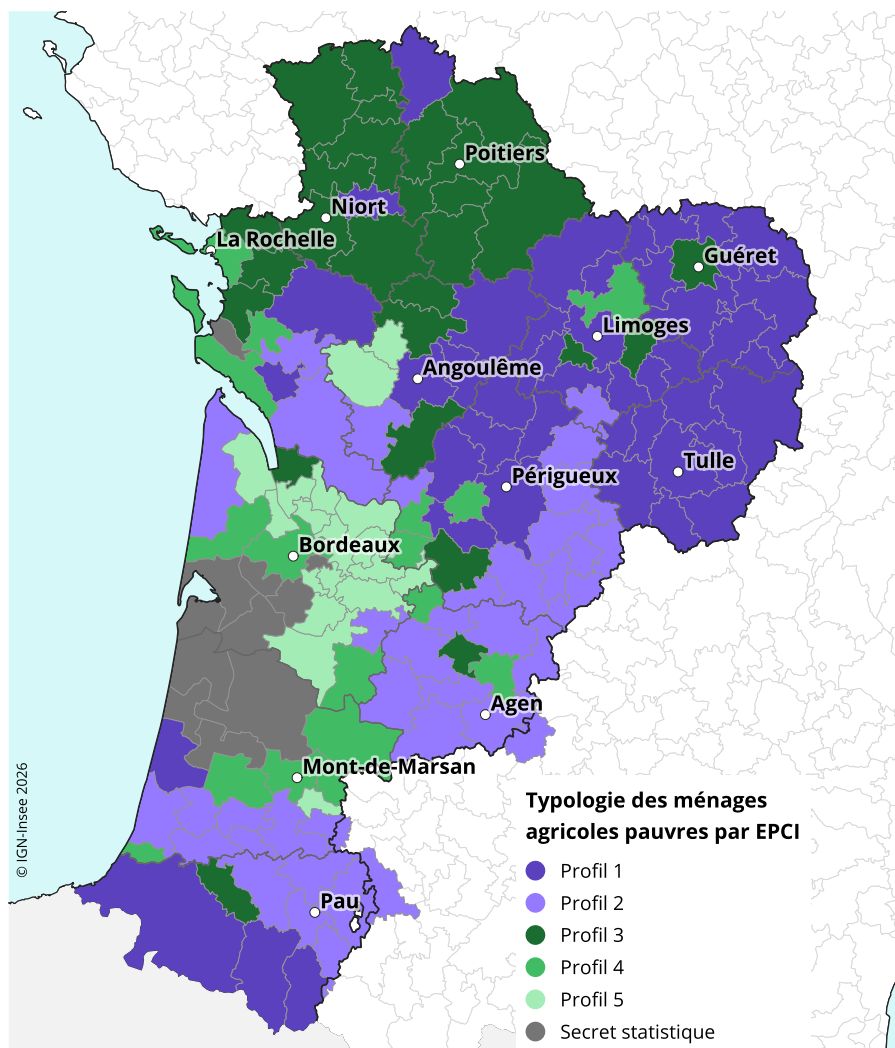
Ces territoires sont majoritairement situés dans le nord-ouest comme les communautés de communes Val de Charente, de Vienne et Gartempe, du Niortais ou l'agglomération du Bocage Bressuirais. Les huit intercommunalités restantes sont dispersées dans la région, à l'image des communautés de communes Lot et Tolzac ou du Béarn des Gaves.

La production végétale est plus marquée dans les exploitations des ménages pauvres de ce profil.

Au sein de ces intercommunalités, les ménages agricoles pauvres sont plus jeunes que la moyenne régionale : 38 % des exploitants agricoles sont âgés de 30 à 49 ans (34 % parmi l'ensemble des ménages agricoles pauvres néo-aquitains). De plus, 32 % des personnes de ce profil vivent en couple avec des enfants à charge. Plus d'un tiers travaillent sur des exploitations de taille intermédiaire.

La composition de leurs revenus se distingue peu de la moyenne régionale, à une exception près : les pensions et retraites y sont moins présentes. Les revenus d'activité, agricole ou non, constituent la source principale, représentant 60 % du revenu disponible.

## ► 3. Typologie en cinq profils des ménages agricoles pauvres de la Nouvelle-Aquitaine



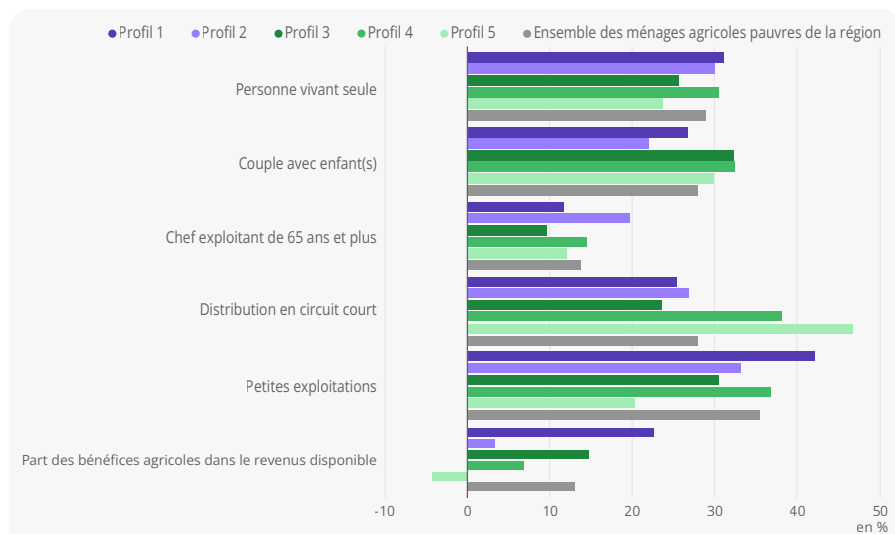
**Lecture :** La communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour appartient au profil 1 « exploitants le plus souvent seuls à la tête de petites exploitations ».

**Note :** En raison du secret fiscal, 11 intercommunalités n'ont pas été intégrées à la typologie. Dans cet ensemble d'EPCI, les caractéristiques des ménages agricoles pauvres sont proches de celles du profil 4 « ménages dont l'exploitation est davantage orientée vers l'agriculture biologique ».

**Champ :** Ménages agricoles pauvres vivant en Nouvelle-Aquitaine.

**Sources :** Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## ► 4. Caractéristiques des cinq profils des ménages agricoles pauvres de Nouvelle-Aquitaine



**Lecture :** 31 % des ménages pauvres du « profil 1 » se composent d'une personne vivant seule.

**Champ :** Ménages agricoles pauvres vivant en Nouvelle-Aquitaine.

**Sources :** Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## Profil 4 – Des intercommunalités où les exploitations des ménages agricoles pauvres sont davantage tournées vers l'agriculture biologique

Le quatrième profil regroupe 20 intercommunalités dispersées dans la région et concentre 7 % des ménages agricoles pauvres de Nouvelle-Aquitaine. Ces territoires sont plus souvent urbains ou de taille intermédiaire comme les communautés d'agglomération de La Rochelle et de Mont-de-Marsan mais comprennent aussi des intercommunalités rurales, à l'image des communautés de communes du Bazadais (Gironde), du Pays de Duras (Lot-et-Garonne) ou de l'île d'Oléron (Charente-Maritime).

En particulier, les ménages pauvres de ce profil ont des exploitations davantage orientées vers la filière bio, le circuit court et la production végétale. En outre, ils se distinguent également par une part plus élevée de couples avec enfants (33 %, contre 28 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région).

Les revenus d'activité hors bénéfices agricoles constituent la principale source du revenu disponible des ménages (47 %, contre 42 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région). À l'inverse, les bénéfices agricoles en représentent la part la plus faible (7 %

de revenu disponible, 13 % pour l'ensemble des ménages pauvres). Il est possible qu'un membre du ménage ait une activité salariée en dehors de l'exploitation familiale permettant de compenser dans une certaine mesure cette plus faible part de revenus issus de l'activité agricole. Les prestations sociales reçues viennent compléter les revenus de ce profil (19 % du revenu disponible de ces ménages).

## Profil 5 – Des intercommunalités où les ménages agricoles pauvres sont plus souvent à la tête de grandes exploitations et dont leurs revenus ne proviennent pas de bénéfices agricoles

Le cinquième profil regroupe 18 intercommunalités et concentre 8 % des ménages agricoles pauvres de la région. Ces territoires, avec un taux de pauvreté en deçà du niveau régionale (16 %) se répartissent en deux ensembles : un arc à l'est de la métropole bordelaise comme les communautés de communes du Grand Saint-Émilionnais, du Pays Foyen et du Sud Gironde et le vignoble du Cognac, avec la CA Grand Cognac et la communauté de communes du Rouillacais.

La proximité urbaine favorise la vente en circuit court, pratiquée par près de la moitié des exploitations des ménages pauvres

de ce profil. La production viticole est aussi prédominante pour les exploitations de ces ménages (76 % contre 11 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres néo-aquitains).

Les ménages agricoles pauvres de ce profil se distinguent essentiellement par la taille de leur exploitation : 36 % travaillent sur de grandes exploitations, contre 12 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres de la région. Près de la moitié déclarent des bénéfices agricoles nuls ou négatifs, mais ceux-ci sont compensés en partie par l'intervention d'autres revenus. Leur revenu disponible repose en effet largement sur d'autres sources : les revenus d'activité hors bénéfices agricoles en représentent 65 % (contre 42 % pour l'ensemble des ménages agricoles pauvres), et les revenus du patrimoine 27 % (contre 15 %). Ces ressources extérieures compensent partiellement les déficits agricoles, mais les situations restent contrastées : les inégalités de niveau de vie au sein de ce profil sont plus marquées que dans les autres. ●

Sophie Baud, Claire Decondé (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

### ► Définitions

Les **bénéfices agricoles** des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise (soit les revenus générés par une activité agricole diminués des charges afférentes à l'exploitation), et peuvent donc être négatifs. Ils sont cependant considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation, par exemple dans le cas d'un associé d'une exploitation agricole qui n'est pas lui-même exploitant). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **ménages** dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un ménage est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant ou coexploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 13 440 euros par an par unité de consommation en 2020 en France métropolitaine.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, décrit un potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de les classer selon leur **taille** économique : « micros » pour les PBS inférieures à 25 000 euros/an, « petites » pour les PBS comprises entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » pour les PBS comprises entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » pour les PBS supérieures à 250 000 euros.

### ► Méthode

Pour réaliser une typologie des intercommunalités composant la région, des regroupements de ménages agricoles pauvres présentant des caractéristiques semblables sont identifiés, à travers des variables en rapport avec les situations financières et familiales, l'âge ou encore les prestations perçues. Une typologie en cinq classes est alors construite via une classification ascendante hiérarchique (CAH). Certaines intercommunalités n'ont pu être regroupées dans un profil du fait du secret fiscal. Les 11 intercommunalités concernées sont composées de ménages agricoles pauvres qui se rapprochent du quatrième profil. Elles sont pour la plupart situées sur la façade atlantique, à la limite des Landes et de la Gironde.

Le détail des sources mobilisées est disponible [en ligne](#).

### ► Pour en savoir plus

- « [Des inégalités de niveau de vie marquées pour les ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine](#) », Agreste Études Nouvelle-Aquitaine, n° 55, juillet 2025.
- [Collard A., Diel O., Lemarchand D. \(Insee\), Buisson G., Robert-Bobée I. \(Service statistique du ministère chargé de l'Agriculture\), « Entre ménages agricoles, les inégalités de niveau de vie sont plus marquées qu'au sein de l'ensemble des ménages actifs dans la majorité des régions agricoles », Insee Première n° 2098, avril 2026.](#)

